



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Entrisme et listes communautaires municipales 2026

Question écrite n° 15752

Texte de la question

M. Michel Guiniot alerte M. le ministre de l'intérieur sur les listes communautaires qui auraient pu être présentes aux élections municipales de mars 2026. Au sein du rapport parlementaire n° 2235 sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste, enregistré le 10 décembre 2025 à la Présidence de l'Assemblée nationale, on apprend notamment que le ministre de l'intérieur a estimé que « la probabilité de voir de l'entrisme [dans les listes électorales] est assez forte, puisque la stratégie est celle de l'infiltration », risque également identifié par la direction nationale du renseignement territorial. Cette probabilité est notamment confortée par le rapport du ministère de l'intérieur « Frères musulmans et islamisme politique en France » publié le 21 mai 2025. M. le député souhaite savoir, puisque les listes pour les deux tours des élections municipales ont bien été déposées, le nombre de listes déposées et identifiées comme communautaires sur le territoire national, la statistique pour le département de l'Oise et le nombre de liste élues que le ministère de l'intérieur peut assimiler à des tentatives de déstabilisations émanant d'autorités étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15752

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5075